

## SYMEVAD – les rendez-vous de 2020

Cette année encore à l'occasion de la quinzaine du compostage différentes actions sont mises en place sur le territoire par le SYMEVAD. Ainsi entre le 28 mars et le 12 avril, des journées portes ouvertes et des opérations de distribution de compost/broyat seront organisées. Les opérations menées sont déjà répertoriées sur le site officiel [semaineducompostage.fr](http://semaineducompostage.fr).

### Journées portes ouvertes

Tout au long de l'année, le SYMEVAD vous invite à venir découvrir comment réduire vos déchets et comment ils sont valorisés, au travers de visites pédagogiques.

- o Jardin pédagogique couplée à la visite de la Ressourcerie, le **samedi 4 avril** au SYMEVAD à Evin-Malmaison
- o Centre de compostage des végétaux, le **mercredi 8 avril après-midi** à Vitry-en-Artois

### Inscriptions obligatoires pour les visites guidées au 03 21 74 35 99

#### Distribution de compost et/ou broyat

A l'occasion de la semaine du compostage, le SYMEVAD offre la possibilité à ses habitants (particuliers) de disposer gratuitement de compost et/ou broyat issus du centre de compostage des végétaux

- o Le samedi 28 mars en déchèteries de Baralle et Vis-en-Artois aux horaires d'ouvertures des déchèteries
- o Le Samedi 4 avril au SYMEVAD à Evin-Malmaison, mise à disposition à l'issue de la visite organisée pour la journée portes ouvertes
- o Le Samedi 4 avril en déchèteries d'Arleux et Sin-le-Noble aux horaires d'ouvertures des déchèteries.
- o Le Mercredi 8 avril après-midi à Aquaterra à Hénin-Beaumont aux horaires d'ouvertures

**Mise à disposition sur présentation d'un justificatif de domicile - Sacs non fournis - Dans la limite des stocks disponibles**

### Balade à motos dans la commune

L'Association «Toutes les Chtis à Moto» de Pecquencourt, nous informe que dans le cadre d'une balade organisée le 8 mars 2020, une partie de notre commune sera traversée. Les participants se conformeront strictement aux dispositions du code de la route et des arrêtés municipaux réglementant la circulation dans notre commune et obéiront aux injonctions que les forces de l'ordre pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publique. Nous vous recommandons la plus grande prudence envers les motards. Merci d'avance.

### Permanences de Charles Beauchamp et Maryline Lucas

Date	Ville	Salle
4 mars de 18h à 19h	Arleux	Café l'In Sensée - rue de la chaussée
11 mars de 18h à 19h	Auberchicourt	Salle Coquelet
18 mars de 18h à 19h	Lécluse	Mairie
25 mars de 18h à 19h	Aniche	Mairie

### Empoisonnement d'animaux

Nous avons été informés du décès d'une chienne avec suspicion d'empoisonnement.

Pour votre parfaite information, l'article 521-1 du code pénal réprime les sévices graves et les actes de cruauté envers les animaux domestiques ou apprivoisés ou tenus en captivité. L'article R.655-1 du même code punit le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner volontairement la mort à un animal domestique.

Est ainsi sanctionné, sur la base de ces textes, le fait d'empoisonner un animal domestique.

#### Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 mars**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr)



Mairie d'Estrées

TEL : 03 27 89 61 21





[mairie@estrees.fr](mailto:mairie@estrees.fr)

[www.estrees.fr](http://www.estrees.fr)



## AGENDA

Mars 2020

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						1
2	3	4	5	6	7	8
16h-19h : Médiathèque		Ramassage des verres 			Médiathèque : Nettoyage nature avec BVE – 14h	Vigilance ! Balade à motos traversant la commune
9	10	11	12	13	14	15
16h-19h : Médiathèque			Ramassage des végétaux 		Mairie ouverte 9h15 à 11h45  BVE – Sortie au bowling	Elections Municipales 8h-18h Hall de l'école maternelle
16	17	18	19	20	21	22
16h-19h : Médiathèque						Elections Municipales 8h-18h Hall de l'école maternelle
23	24	25	26	27	28	29
16h-19h : Médiathèque			Ramassage des végétaux 		Mairie ouverte 9h15 à 11h45  SIRA – 14h-16h Vide dressing	Passage à l'heure d'été 
30	31	<b>NOTES :</b>				
16h-19h : Médiathèque		Parcours du cœur avec BVE le dimanche 5 avril Soirée américaine avec le CDFE le samedi 25 avril Vacances scolaires de printemps du 13 au 26 avril ALSH du 14 au 17 avril et du 20 au 24 avril				

## Informations concernant les élections municipales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain. Le bureau de vote sera installé, comme à l'habitude, dans le hall de l'école maternelle, rue du chalet. Il sera ouvert de 8h à 18h.

Pour voter, chaque électeur devra obligatoirement présenter, une pièce d'identité et sa carte d'électeur signée.

**Attention, le mode de scrutin a changé dans notre commune par rapport aux précédentes municipales de 2014, étant donné que notre commune compte maintenant plus de 1000 habitants. Ainsi, le vote se fait maintenant par liste complète. Tout panachage (méthode électorale qui autorise le vote en faveur de candidats de listes différentes, voire de non candidats), entrainera un vote nul.**

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'alors réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1 000 habitants. Le scrutin est **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du Code électoral). Les listes doivent être **complètes, sans modification de l'ordre de présentation**.

Les listes doivent être composées d'**autant de femmes que d'hommes**, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrages obtenus.

**Lors de l'éventuel second tour**, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

La loi du 17 mai 2013, qui met en place un nouveau mode de désignation des conseillers siégeant dans les organes intercommunaux, n'instaure pas une élection distincte de celle des conseillers municipaux. Au contraire, à la suite de l'adoption d'un amendement proposé par les parlementaires (qui sont aussi des élus locaux ou l'ont été), **la désignation des conseillers intercommunaux se fait dans le cadre des élections municipales**, les premiers des listes élues ayant vocation à siéger au sein des intercommunalités. Ce lien très fort entre les listes municipales et les élus dans les assemblées communautaires est une garantie que ces assemblées comprennent exclusivement des élus municipaux.

Ce nouveau mode de désignation, considéré par le législateur comme une étape vers l'élection directe de ces élus, contribue néanmoins à rapprocher les EPCI des collectivités territoriales qui se caractérisent, selon l'article 72 de la Constitution, par l'existence de conseils élus.

## Ajout d'arrêts de bus pour les transports scolaires



Une étude a été menée avec les services du SMTD pour l'implantation de nouveaux arrêts des transports scolaires pour les habitations de la rue de Bapaume, dit « l'hermitage ». Trois arrêts vont être ajoutés. Un arrêt pour le ramassage à direction du collège d'Arleux sera situé au niveau du rond-point entre Gouy sous Bellone et Estrées et deux arrêts au niveau des habitations. Les trois arrêts seront matérialisés par des poteaux provisoires dès ce lundi. Les horaires de ramassage scolaire seront impactés de plus ou moins 1 minute.



## Préparation du vide dressing du SIRA

Vous avez des vêtements que vous ne portez plus ? Faites un don !

Le centre social du SIRA organisera un vide-dressing gratuit le **mardi 28 avril de 14h à 16h**, dans ses locaux au 34 rue du Bias à Arleux. Les dons sont à déposer au SIRA avant le vendredi 20 mars.

## Informations concernant l'arrivée de la fibre optique et du haut débit Internet



Vous avez certainement entendu parler de l'arrivée de la fibre optique sur notre commune.

Orange va commencer à vous démarcher ! Ils ont la primeur pendant 6 mois ! Ensuite vous pourrez opter pour un autre opérateur. Alors pas de précipitation !! Et avant que vous vous lanciez, nous souhaitons faire le point sur ce qu'est la fibre optique et à quoi ça sert.

La fibre optique a pour vocation d'offrir un accès Internet de haut débit aux abonnés.



**Vous utilisez Internet ?** Alors vous pouvez opter pour la solution « fibre optique » qui vous permettra d'avoir plus de débit. Orange est l'installateur sur notre commune mais il ne devrait pas être le seul opérateur présent. Nous n'avons pas encore d'informations sur les opérateurs qui installeront leurs équipements sur la commune. Vous n'avez donc pas d'obligation à souscrire un accès auprès d'Orange. Vous êtes libres de choisir l'opérateur de votre choix. Il est possible que vous ayez des frais dits « de raccordement », liés à la connexion entre votre domicile et les boîtiers de raccordement extérieurs.

**Vous n'avez pas besoin d'Internet ?** Alors vous n'avez rien à changer sur votre installation et donc rien à souscrire. Ne vous laissez pas avoir par la démarche commerciale des opérateurs. Vous avez entendu dire qu'Orange va arrêter les lignes classiques ? Oui, mais, en fait, Orange arrête la commercialisation de ces lignes ; donc ne vendra plus de nouvel abonnement de ce type. Mais en aucun cas, Orange ne peut couper votre téléphone utilisant les lignes classiques dites analogiques.



## Mise en service du système de vidéo surveillance

Suite à l'obtention de l'autorisation préfectorale, le système de vidéosurveillance, placé sur les façades avant et arrière de la mairie a été mis en service.

## L'association BVE vous propose :

### ➤ Nettoyage nature – Samedi 7 mars à 14 h

Bien Vivre à Estrées vous propose de participer à l'opération "Nettoyage nature", des chemins et des accotements aux entrées de notre village le samedi 7 mars 2020. Le rendez-vous est fixé à 14 h à la médiathèque d'Estrées. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'opération Hauts-de-France propres organisée par la Région.

Munissez-vous de gants, d'un gilet de sécurité et d'une tenue adaptée aux conditions climatiques. Des outils, par exemple un râteau et un seau, pourraient être utiles pour récupérer les déchets dans les fossés. La participation au nettoyage nature est ouverte à tous. Les enfants doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte. Nous vous attendons nombreux pour cette opération citoyenne.

### ➤ Sortie au bowling – Samedi 14 mars

Bien Vivre à Estrées vous propose une sortie familiale avec repas au Bowling de Douai, le **samedi 14 mars à 19h30**. Si vous êtes intéressé par cette sortie, vous pouvez contacter Philippe LENOIR, 7 rue du Catillon (03 27 89 68 38) pour obtenir un bulletin d'inscription.

### ➤ Parcours du cœur - Dimanche 5 avril à 9 h

Bien Vivre à Estrées vous propose de participer à une marche dans le cadre du Parcours du cœur de la Fédération Française de Cardiologie, le dimanche 5 avril 2020. Le rendez-vous est fixé à 9 h à la médiathèque.

Plusieurs parcours vous seront proposés de 6 à 12 km. Les modalités d'organisation vous seront données en début de marche.

Bien Vivre à Estrées vous offrira une collation à l'issue de la marche. Vous aurez la possibilité de réaliser une prise de tension cardiaque et de faire un don au profit de la Fédération Française de Cardiologie. La participation au Parcours du cœur est gratuite et ouverte à tous.

**Si vous souhaitez contacter Bien Vivre à Estrées pour obtenir des informations sur différents sujets (adhésion, programme d'activités, ...), vous pouvez contacter : Philippe LENOIR, 7 rue du Catillon - Tel : 03 27 89 68 38**